



état des lieux sortant non fait

Par **nadege04**, le **06/11/2009** à **18:36**

Bonjour,

j'aurais besoin d'aide sur un probleme que je rencontre actuellement.

Voici la situation.

Il y a deux semaines maintenant, je devais avoir un appartement en location. Lorsque nous sommes arrivés sur les lieux, l'agence immobilière se rend compte que l'état des lieux sortant n'a pas été fait et l'ancien locataire ne répond plus aux appels.

Du coup, je me retrouve sans appartement depuis 2 semaines, et ils ne me proposent rien d'autre car aucun appartement ne serait disponible.

Selon eux, il faut mandater un huissier. Cet huissier doit envoyer une convocation à l'ancien locataire et seulement après cela je pourrais entrer dans l'appartement.

Est-ce normal que cela prenne autant de temps? Que puis-je demander en compensation?

Ce qu'il faut savoir également c'est que c'est une société toulousaine qui possède ces appartements, l'agence immobilière avec qui je suis en contact est seulement un correspondant sur place.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Nadège